



Réunion du 14 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 81
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Véronique REMY (pouvoir à M. Yves SALANAVE-PÉHÉ), Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Emmanuel HANON (pouvoir à Mme Valérie MARQUEHOSSE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 6 : ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT 9A A LA SOCIETE TRANSPORTS
LAPORTE**

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

La société Transports Laporte souhaite acquérir le lot 9A zone Eurolacq 2 d'une superficie d'environ 2,72 ha afin d'y implanter une antenne comprenant une partie transport et une partie logistique.

La société Transport Laporte est une société familiale fondée en 1947, basée à Ponson-Dessus. Ce site possède également 2 000 m² destinés à l'activité logistique. Elle est constituée d'une cinquantaine de salariés.

Le lot 9A permettra aux Transports Laporte de développer les activités transport et logistique en étant au plus près de ses clients situés sur le bassin de Lacq. Le projet se ferait en 2 tranches : une première tranche de 6 000 m² de locaux puis une 2^{ème} de 6 000 m² également.

Dans un premier temps, la société souhaiterait acquérir 1 ha 50 sur le lot 9A avec une garantie de pouvoir réaliser sa 2^{ème} tranche sur l'autre partie du lot. Il est donc proposé de vendre les 1ha 50 avec un pacte de préférence sur la 2^{ème} partie qui ne pourra être activé que si le projet se réalise. Ce pacte garantira à la société Transport Laporte la priorité à l'achat et garantira à la communauté de communes de Lacq-Orthez l'utilisation effective du terrain.

Dans un courrier en date du 15 septembre 2016, France Domaines donne un avis favorable à cette vente au prix de 28 €/m² HT.

L'engagement de la communauté de communes à vendre le terrain aux conditions ci-dessus énoncées est accordé pour un délai maximum d'un an à compter de la date de la présente délibération. A l'échéance fixée, si l'acte authentique de transfert de propriété n'est pas conclu, cet accord sera caduc et la présente délibération sera tacitement abrogée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente d'environ 1ha 50a prélevés sur le lot 9A situé sur la zone Eurolacq 2 (commune de Labastide-Monréjeau), à la société Transport Laporte ou à toute société représentée par M. Nicolas LAPORTE,
- **de fixer** le prix de vente à 28 €/m² HT,
- **de prévoir** un pacte de préférence concernant le reste du lot 9A au profit de la société Transport Laporte, ou toute société représentée par M. Nicolas Laporte pendant une durée de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération,
- **de prendre acte** du délai d'un an accordé pour réaliser le transfert de propriété,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager modificatif de la zone, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.).

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour ~~extrait certifié conforme~~,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

